



# Bienvenue aux nouveaux marins de l'APB !



Nous accueillerons dès le 01 septembre à la DMLC un nouveau marin de l'Armement des Phares et Balises !

Un deuxième marin rejoindra dans le même temps le COB d'Ajaccio, avec l'arrivée du Baliseur « BC Corse ».

À l'issue de trois semaines de lutte, une issue favorable a été trouvée jeudi 25 août 2023 au conflit opposant l'intersyndicale CGT – STC (Union départementale CGT 2A – section corse du SN PTAS CGT / DMLC, Syndicat régional CGT Marins de l'APB de Corse – Syndicat des Travailleurs Corse) à l'Armement national des Phares et Balises (APB).

Suite à une première conférence de presse le 2 août, la mobilisation du 22 août a permis d'ouvrir les négociations par l'obtention d'un premier rendez-vous avec le directeur de l'APB.

Deux réunions de négociations se sont ensuite tenues les 23 et 24 août, à la DMLC, en présence de son directeur ; représentant le Préfet et du directeur de l'APB venu spécialement de Quimper pour la deuxième réunion, à la demande de l'intersyndicale.

**Un accord a été trouvé au terme de ces deux réunions avec la décision de recrutement, en contrat à durée indéterminée, d'un marin originaire et habitant de la région ajaccienne et déjà employé en CDD depuis près de 3 ans à l'APB. Ce recrutement, en sureffectif provisoire, prévoit son affectation à Ajaccio, en poste principalement sur la vedette CALLISTO de la DMLC.**

## Une victoire pour l'intersyndicale dans un conflit qui aurait pu être évité !

Suite à la parution en tour interne au mois de mai, d'un poste de marin en CDI à pourvoir à partir du mois de septembre au Centre de Balisage d'Ajaccio, au service phares et balises de la DIRM-Méd (poste de matelot – ouvrier polyvalent affecté à quotité de temps de travail égale sur le baliseur « Corse » et sur la vedette CALLISTO de la DMLC), le classement des candidatures par l'APB plaçait le « marin ajaccien » en deuxième position, très loin du premier candidat disposant d'une ancienneté à peine supérieure à l'Armement et en poste en CDI au centre de balisage de Granville.

Début juillet, le « marin ajaccien » apprenait que sa candidature n'était pas retenue du fait de la décision d'affectation du « marin de Granville » classé en première position. Le représentant local des marins CGT à l'APB ainsi que les marins officiers des navires sur lesquels le poste était à pourvoir à Ajaccio, alertaient le directeur de l'Armement. Ils lui faisaient part de leur incompréhension de cette décision au vu des premières incohérences relevées dans le tableau de classement et de la tension que cette décision générait dans les équipages, en faisant aussi état d'un conflit survenu en 2011 à Ajaccio, à la suite d'autres décisions d'affectation de marins.

**Le 02 août, l'intersyndicale interpellait par communiqué de presse l'APB sur les erreurs manifestes dans le renseignement de la grille de classement des candidatures établie suivant les critères de gestion propres à l'accord particulier en vigueur à l'APB. Sans réponse à ce communiqué pourtant adressé à l'Armement, la mobilisation du 22 août portait ces fruits : Le blocage de l'embarquement sur le port d'Ajaccio entraînant celui de la circulation en ville, obligeait l'APB à prendre langue avec les organisations syndicales par l'intermédiaire de la Préfecture..**

Lors des deux réunions de négociations conduites les jours suivants, plusieurs manquements ont été constatés : Sans inverser le classement, il ressort du tableau révisé et fiabilisé **un écart très minime, de quelques points seulement entre les deux candidats, contre plus de 60 lors du premier classement ! Le non-respect du délai légal de carence entre deux des contrats en CDD du « marin ajaccien » a aussi été relevé.**

Que dire alors dans ces conditions de la réponse de la direction de l'APB faite au mois de juillet à ses marins et à leur représentant syndical suite à leurs alertes après qu'ils eurent pris connaissance de la grille du premier classement ? En les enjoignant à mesurer leurs propos sous peine de poursuites disciplinaires ; donnant abusivement et de toute évidence par erreur d'interprétation des prétendues intentions belliqueuses ou discriminantes aux auteurs de ces alertes, cette réponse s'apparente pour nous à un acte abusif et maltraitant. **Quant à la procédure disciplinaire engagée contre un marin en lien avec cette mobilité, nous avons obtenu son annulation.**

Concernant les critères de recrutement et d'affectation à l'APB, **nous sommes parvenus à ce qu'ils soient inscrits à l'ordre du jour de la prochaine réunion des membres de la commission nationale de concertations des marins de l'APB.** Pour nous, cette question devrait être élargie à tous les territoires ultra-marins, comme aux régions où sont implantés des lycées maritimes, de sorte à mieux prendre en compte les recrutements locaux. **Loin de toute discrimination, la notion de « Vivre et travailler au pays » est une revendication portée par la CGT depuis des décennies.**

Le sureffectif provisoire d'un marin à Ajaccio, masque toutefois **une baisse d'effectif prévue par l'ABP par le non remplacement des deux prochains départs de marins titulaires de CDI. La CGT demeure opposée et continuera à combattre la baisse des effectifs et des moyens budgétaires dans nos ministères et leurs services.**

**En Corse, afin de remplir leurs missions d'entretien du balisage, de contrôle et de surveillance des activités maritimes, de la navigation et des pêches, comme celle de protection de l'environnement marin, tout en étant mobilisable dans le cadre de l'action de l'État en mer (sauvetage, luttes POLMAR Terre &frange littoral);**

**tenant en compte des contraintes liées à l'insularité et aux enjeux spécifiques de notre littoral, tels la richesse de son patrimoine environnemental, son exposition aux risques liés au trafic maritime opérant près des côtes (accidents, pollutions...)** :

**Nos syndicats revendiquent pour nos services en Corse, une véritable politique de gestion des moyens nautiques du Ministère de la Mer ; dotée pour cela des moyens nécessaires en termes d'effectifs, de budgets et de moyens nautiques adéquates, en nombre suffisant et répartis stratégiquement.**

**Cela passe aussi par des équipages au complet, avec des effectifs suffisants pour armer tous les postes de chacun de leurs moyens nautiques !**

**En conséquence, nous continuerons à alerter et à revendiquer le maintien d'un effectif minimum de 3 marins à temps plein pour la vedette CALLISTO de la DMLC ; effectif critique en deçà duquel il ne peut être opéré aucune des missions dédiées à ce moyen unique en Corse et atypique de part ses missions relevant de plusieurs « BOP métiers », spécifiquement affecté pour l'ensemble du littoral, à la lutte antipollution et à la surveillance du milieu marin (y compris en pl.**

**Solidaires, le syndicat régional des marins de l'APB de Corse et la section corse du SN PTAS CGT restent mobilisés pour le maintien des effectifs de marins de L'APB dans l'île et revendiquent des postes supplémentaires pour nos services en manque d'agents.**